

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

NOTE

AUX PAROISSES, SANCTUAIRES ET MAISON DIOCÉSAINES

À l'attention des curés, des membres des conseils économiques paroissiaux et des référents immobiliers.

Chers frères et sœurs en Jésus-Christ,

Comme vous le savez, nous faisons face à une augmentation importante du coût de l'énergie, ainsi qu'à des risques de pénuries. Nous vous donnons ci-dessous des informations et des conseils pour les relayer auprès des paroissiens qui sont les usagers des églises, des maisons ou des salles paroissiales.

Concernant le prix, nous avons négocié en février 2021 deux accords-cadres avec TOTAL DIRECT ENERGIE qui permettent de **maîtriser les prix de l'électricité et du gaz**.

Par exemple, nous avons négocié :

- Le prix de l'unité de gaz à 22 € alors que celle-ci se négocie actuellement à 250 € sur le marché de gros.
- Pour l'électricité, les tarifs négociés sont de l'ordre de 60 €/MWh (selon le type de contrat : base ou heures pleines/heures creuses), pour un tarif actuel sur le marché de gros aux environs de 700/800 €.

Nos accords-cadres – dont on peut se féliciter – durent encore 15 mois (jusqu'à la fin de l'année 2023) mais il n'est pas exclu que TOTAL décide unilatéralement dans les prochains mois d'augmenter ses prix, à l'instar de ce qu'a fait le groupe ENGIE...

De toute façon, le choc risque d'être violent à la **sortie du contrat**, les nouveaux modes de consommation qui se mettent en place seront donc amenés à perdurer!

Nous devons d'ores et déjà prendre collectivement toute la mesure de la situation afin de fixer les meilleures actions possibles, lieu par lieu pour réduire la consommation.

Voici quelques pistes de bons sens qui sont à adapter aux situations locales :

- **Pour tous les lieux :**
 - Retarder la période d'allumage du chauffage et l'éteindre le plus tôt possible.
 - Communiquer sur le coût réel du chauffage bâtiment, pour que les utilisateurs aient bien conscience des montants.
 - Mettre en hors-gel (ou réglage bas) les pièces non utilisées.
- **Pour les maisons paroissiales et autres biens diocésains prendre les mesures pour :**
 - Programmer la régulation générale pour baisser la température de nuit comme de jour.
 - Régler les thermostats des radiateurs pour ne pas dépasser 19°C dans les pièces occupées et fermer les portes des pièces chauffées.
 - Réduire le chauffage dans les circulations.
 - Éteindre les lumières, fermer les fenêtres.
 - Installer des ferme-portes automatiques pour des pièces chauffées et qui sont souvent utilisées.

- **Pour les lieux de culte :**

- Inciter dès maintenant les paroissiens à **venir bien couverts** : combien de fois voit-on des paroissiens quitter leur manteau pendant la messe!
- Pour les célébrations, et selon les systèmes, ne pas allumer trop tôt avant la célébration et l'éteindre bien avant la fin de la célébration. Dans certains lieux dans lesquels le chauffage est bruyant, l'habitude est d'ores et déjà prise d'éteindre le chauffage au début de la célébration.
- Renouveler la réflexion sur le choix des lieux de célébration en hiver (dimanches, sacrements et funérailles) pour utiliser dans la mesure du possible ceux qui sont le moins énergivores et adaptés au nombre de chrétiens présents, en n'hésitant pas à regrouper les célébrations pendant la période d'hiver.
- En cas de petites assemblées, utiliser de préférence une chapelle.
- Envisager de fermer certains lieux en période hivernale s'ils sont peu utilisés ou difficiles à chauffer. C'est déjà le cas dans bien des groupements paroissiaux de campagne!

Ne pas hésiter à partager d'**autres bonnes pratiques** en vigueur dans votre groupement et qui pourraient servir ailleurs,

Merci d'avance!

L'économat de l'Association Diocésaine de Belley-Ars